



CABINET DU PREFET – Bureau de la communication interministérielle

Lyon, le mercredi 14 août

" Permis de conduire" **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Le nouveau permis de conduire européen sécurisé à la rentrée 2013

La création d'un nouveau permis de conduire a été décidée par l'Union européenne. D'un format d'une carte de crédit, sécurisé, ce document sera progressivement délivré en France à partir du 16 septembre 2013.

Parmi les 28 pays de l'Union européenne, on trouve plus de 100 formats différents de permis de conduire. Il a donc été décidé d'harmoniser et de sécuriser ce titre important.

La préfecture du Rhône délivre en moyenne 55 000 permis de conduire par an.

La conduite de cette réforme nécessite pour les services chargés de la délivrance des permis de conduire, une adaptation technique importante et une nouvelle organisation du traitement des demandes.

Dans ce cadre, du 16 août au 18 septembre, la délivrance de duplicatas de permis de conduire est suspendue.

Les personnes qui se présenteront en préfecture au cours de cette période seront informées des modalités de constitution et de dépôt de leur dossier, qu'elles pourront déposer en préfecture à compter du 19 septembre prochain.

Il est rappelé qu'en cas de perte ou de vol du permis de conduire, il est **possible de circuler sur le territoire français sous couvert du récépissé de déclaration de perte ou de vol valable 2 mois à compter de la déclaration.**

Toutes les informations pratiques concernant les nouvelles modalités de constitution et de dépôt des dossiers de demandes de permis de conduire au format européen seront disponibles sur le site internet de la préfecture du Rhône (www.rhone.gouv.fr), rubrique permis de conduire, dès la fin du mois d'août.